



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 15031

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'exercice du droit syndical à EDF-GDF. Il lui indique que des organisations syndicales l'ont informé de la diminution des crédits d'heures des délégués locaux, à la suite de la révision de l'allocation des quotas d'heures. Cette réduction est une atteinte à l'exercice légitime du syndicalisme dans cette entreprise. Celle-ci est d'autant plus forte en province, quand les centres ou les agences sont éloignés les uns des autres. Il lui demande donc la position de son ministère à ce sujet.

### Texte de la réponse

En réponse à la question posée sur les crédits d'heures des délégués syndicaux locaux, il convient de noter que des « élections de représentativité », organisées tous les trois ans au sein d'EDF-GDF, permettent de déterminer la représentativité des organisations syndicales. Les dernières élections ont eu lieu le 20 novembre 1997. Après chaque élection de représentativité, une renégociation des crédits d'heures syndicales est engagée aux niveaux national et local. Ces négociations se fondent à la fois sur les dispositions du code du travail et sur un accord, signé le 4 mars 1985 par les directions générales d'EDF et de GDF et par les cinq organisations syndicales représentatives. Au niveau local, un crédit mensuel d'heures est accordé à chaque organisation syndicale. Ce crédit prend en compte le temps accordé aux représentants du personnel et aux délégués syndicaux par le code du travail, et un temps complémentaire destiné aux membres des sections syndicales pour leur permettre notamment de participer aux réunions statutaires de leurs organismes dirigeants et de participer à des réunions syndicales hors des établissements. C'est dans le respect de ces dispositions que les négociations se déroulent dans chaque centre ou unité d'EDF-GDF. Les propositions des directions d'EDF-GDF se situent, dans l'esprit du protocole de 1985, au-dessus des quotas d'heures alloués en application des dispositions du droit commun. Par ailleurs, elles prennent en compte la diversité des situations locales. Il est enfin possible de noter qu'à EDF-GDF qui compte quelque 140 000 agents, on dénombre près de 3 000 agents en équivalent temps plein, détachés pour des fonctions syndicales ou sociales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15031

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 1998, page 2954

**Réponse publiée le** : 13 juillet 1998, page 3915